

Faits et données 2025 du secteur de la construction à Genève

1. Une filière qui offre des conditions compétitives

Le secteur principal de la construction à Genève se distingue par un niveau de rémunération encadré, stable et supérieur à la moyenne suisse. Il s'agit d'un domaine qui rémunère très bien, dès l'entrée dans la profession, avec des perspectives d'évolution clairement définies.

Un travailleur sans qualification, engagé à Genève en classe de salaire C (classe d'entrée pour les personnes sans formation reconnue), perçoit un salaire mensuel brut de plus de CHF 5'800.- indemnités et 13^e salaire compris, et ce, dès le premier jour de travail sur un chantier.

La progression est significative pour les professionnels qualifiés. Un maçon titulaire d'un Certificat fédéral de capacité (CFC) perçoit un salaire mensuel minimum de plus de CHF 7'000.-, ce montant incluant les indemnités conventionnelles et le 13^e salaire. Ce cadre salarial est garanti par la Convention nationale et son Annexe 18 applicable à Genève.

En 2025, dans le cadre de la renégociation nationale, les partenaires sociaux ont validé une augmentation générale des salaires de 1,4 %, applicable à l'ensemble des collaborateurs du secteur, y compris les contremaîtres.

- **+1,4 %** : augmentation salariale générale dès le 1^{er} janvier 2025
- **Plus de CHF 5'800.-** : salaire brut minimum d'entrée, indemnités et 13^e salaire compris, pour un travailleur non qualifié, c'est plus que le salaire minimum
- **Plus de CHF 7'000.-** : salaire mensuel minimum pour un maçon titulaire d'un CFC confirmé, indemnités et 13^e salaire compris

2. Une filière formatrice, active et en croissance

La construction à Genève repose sur un système structuré de formation initiale et continue, reconnu par les autorités cantonales et animé par des besoins réels en main-d'œuvre qualifiée. L'Institut de Formation de la Construction (IFC) joue un rôle central dans la montée en compétence des professionnels du secteur.

Lors de la promotion 2024-2025, 1'718 professionnels, dont 67 apprentis maçons et 38 constructeurs de voies de communication (CVC), ont été formés à Genève. Les résultats confirment l'exigence et l'efficacité de la formation professionnelle à Genève.

- **1'718 professionnels** formés à Genève en 2024-2025
- **92% de réussite** pour les formations liées aux formations continues et perfectionnement professionnel.
- **89 % de réussite** aux examens section maçonnerie, toutes filières confondues.
- **100 % de réussite pour les chefs d'équipe** sur les trois dernières promotions. Les candidats de cette volée passeront les examens en janvier 2026.

3. Une relève valorisée

Lors de l'Assemblée générale 2024, les membres de la SSE Genève ont approuvé la recommandation visant à revaloriser la rémunération des apprentis du secteur principal de la construction.

- CHF 1'288.- en 1^{ère} année
- CHF 2'195.- en 2^e année
- CHF 3'202.- en 3^e année

Une branche qui valorise les jeunes et la formation, avec des salaires parmi les plus attractifs de Suisse et d'Europe.

- **CHF 1'288.-** en 1^{ère} année d'apprentissage
- **CHF 2'195.-** en 2^e année
- **CHF 3'202.-** en 3^e année

4. Des conditions de retraite garanties et financées

Alors que l'AVS prévoit en Suisse une retraite à 65 ans avec un taux de cotisation identique de 4,35% pour les employeurs et pour les employés, les ouvriers du secteur principal de la construction bénéficient d'un départ anticipé à la retraite à 60 ans. Ce dispositif est financé par une cotisation patronale qui est passée de 5,5 % à 6 % du salaire brut à compter de 2025, alors que la cotisation payée par le travailleur reste inchangée à 2,25 %. Les employés bénéficient ainsi jusqu'à 65 ans d'un montant pouvant aller jusqu'à CHF 72'000.- par an, bien supérieur à l'AVS.

- Cotisation des employeurs pour la retraite anticipée à 60 ans portée à **6 % en 2025** alors que la cotisation des employés reste inchangée à **2,25 %**
- **Rente bien supérieure à l'AVS** pouvant aller jusqu'à CHF 72'000.- par an entre 60 et 65 ans.

5. Un secteur régulé et responsable

Le respect des règles est garanti par les Commissions paritaires, qui réunissent représentants patronaux et syndicaux. Celles-ci effectuent des contrôles réguliers sur les chantiers. Des amendes sont systématiquement appliquées en cas d'infraction aux différentes dispositions conventionnelles.

Au 3^{ème} trimestre 2025, 71 entreprises ont effectué une démarche supplémentaire pour démontrer qu'elles sont notamment à jour avec le paiement de leur contribution professionnelle et leurs charges sociales et demandent à recevoir la « Charte d'éthique » délivrée par la SSE Genève.

- **71 entreprises** ont obtenu la « Charte d'éthique » de la SSE Genève au 3^{ème} trimestre 2025
- **Commissions paritaires** en charge des contrôles
- **Amendes** en cas de non-respect des règles

6. Sécurité, santé et durabilité

En 2024, la SSE Genève a activement contribué à la révision de la directive « fortes chaleurs », émise par l'OCIRT. Cette directive actualisée est désormais intégrée dans l'application MeteoAtWork, utilisée sur les chantiers pour anticiper et gérer les risques liés aux températures extrêmes. Pionnière en la matière, la SSE Genève avait, dès 2019, développé une première application qui a inspiré la création de MeteoAtWork.

Une Commission Sécurité œuvre également de manière continue pour garantir la protection des travailleurs sur les chantiers, en assurant un suivi rigoureux des normes et des bonnes pratiques.

Sur le plan environnemental, 16 entreprises, représentant 50% des collaborateurs du secteur principal de la construction à Genève, ont obtenu en 2024 la « Certification Développement durable » de la SSE Genève. Cette distinction, fondée sur un audit externe indépendant, atteste de leur engagement concret sur les plans social, environnemental et économique.

Cette démarche s'inscrit dans une vision durable à long terme, initiée en 2007 par la création de la Commission Développement durable, consolidée par la Charte de Développement durable en 2015 et portée à un nouveau niveau en 2024, avec la mise en place de la Certification Développement durable.

- **16 entreprises, représentant 50% des collaborateurs du secteur principal de la construction**, ont obtenu en 2024 la « Certification Développement durable » de la SSE Genève
- **Engagement constant de la SSE Genève depuis des décennies en matière de QSE** (Qualité, Sécurité et Environnement)
- Mise en place d'une **Commission développement durable** depuis 2007
- Établissement de la **Charte de Développement durable en 2015**, signée par le président du Conseil d'État, François Longchamp
- Établissement de la « **Certification Développement durable** » en **2024**, signée par le président du Conseil d'État, Antonio Hodgers

7. Un cadre conventionnel renforcé et unique en Suisse

Genève se distingue à l'échelle nationale en étant le seul canton à disposer d'une annexe spécifique à la Convention nationale (Annexe 18) et figure parmi les rares cantons à bénéficier d'une convention collective locale (CCT).

Ce cadre, unique en Suisse, assure une protection renforcée pour les travailleurs, tout en assurant aux entreprises des conditions de concurrence équitables, puisque la Convention nationale et son Annexe 18 s'appliquent à toute entreprise active à Genève.

- Genève, **seul canton bénéficiant d'une annexe** à la Convention nationale (Annexe 18)
- **Un des rares cantons** à bénéficier d'une convention collective locale

Les ouvriers du secteur principal de la construction à Genève bénéficient des conditions salariales les plus élevées en Suisse et en Europe, grâce à un cadre conventionnel renforcé. Les entreprises membres de la SSE Genève s'engagent ainsi pleinement, non seulement sur le plan social mais également en matière de formation, de sécurité et de durabilité.

À propos de la SSE Genève :

Depuis plus de 120 ans, la SSE Genève est une association patronale regroupant les entreprises actives dans le secteur du bâtiment et du génie civil ainsi que dans différentes branches apparentées, notamment les carreleurs, les étancheurs, les échafaudeurs et les technologues en assainissement. Les membres bénéficient de conseils généraux et personnalisés dans les domaines juridique, technique, des ressources humaines, de la santé et sécurité au travail, de la formation professionnelle et du développement durable.

Pour tout complément d'information

Eric Biesel: sse@sse-ge.ch 022 949 18 18

Elisabeth Tripod-Fatio: communication@sse-ge.ch